



PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel
Pôle environnement et guichet unique ICPE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation agricole

Commune de SAINT-AUBIN-DES-CHAUMES

SARL LA GRANDE PANSE

Par arrêté préfectoral n° 58-2018-11-28-001 du 28 novembre 2018, il sera procédé, du lundi 14 janvier au lundi 18 février 2019 inclus, soit pendant 36 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une unité de méthanisation agricole, située sur le territoire de la commune de SAINT-AUBIN-DES-CHAUMES.

Au terme de la procédure, la Préfète de la Nièvre délivrera, soit une autorisation d'exploiter, éventuellement assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral.

M. Dominique VARENNES a été désigné commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de DIJON.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet de la Préfecture de la Nièvre, à l'adresse suivante : www.nievre.gouv.fr (onglet « Publications », rubrique « Enquêtes publiques État »). Le public pourra formuler ses observations par courriel, transmis au commissaire enquêteur, à l'adresse électronique suivante : REF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR, avant la fin de l'enquête. Elles sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête et consultables sur le site internet de la Préfecture de la Nièvre dans les meilleurs délais.
- sur support papier, à la mairie de SAINT-AUBIN-DES-CHAUMES, siège de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- en mairie de BAZOCHES, NEUFFONTAINES (Nièvre), PIERRE-PERTHUIS, DOMECY-SUR-CURE, FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY et FOISSY-LES-VÉZELAY (Yonne).

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées, par voie postale, à la mairie de SAINT-AUBIN-DES-CHAUMES, à l'attention du commissaire enquêteur. Ces dernières sont annexées au registre d'enquête tenu à la disposition du public au siège de l'enquête.

L'enquête publique concerne les communes, dont le territoire est situé, pour tout ou partie, dans un rayon d'affichage de 2 km autour du projet : SAINT-AUBIN-DES-CHAUMES, BAZOCHES, NEUFFONTAINES (Nièvre), PIERRE-PERTHUIS, DOMECY-SUR-CURE, FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY et FOISSY-LES-VÉZELAY (Yonne).

Le commissaire enquêteur, M. Dominique VARENNES, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de SAINT-AUBIN-DES-CHAUMES, les :

- | | | | |
|---|--------|-----------------|------------------|
| • | lundi | 14 janvier 2019 | de 10H00 à 12H00 |
| • | jeudi | 24 janvier 2019 | de 14H00 à 17H00 |
| • | samedi | 2 février 2019 | de 9H00 à 12H00 |
| • | lundi | 18 février 2019 | de 10H00 à 12H00 |

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de la Nièvre. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique auprès de la Préfecture de la Nièvre – Pôle Environnement et Guichet unique ICPE – 40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS Cedex.

.../...

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- sur le site internet de la Préfecture (www.nievre.gouv.fr - onglet « Publications », rubrique « Enquêtes publiques État »),
- à la Préfecture de la Nièvre – Pôle Environnement et guichet unique ICPE,
- à la mairie de SAINT-AUBIN-DES-CHAUMES.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

M. Frédéric RAUSCENT – Sarl la Grande Panse– Ferme de Come –89450 DOMECEY-SUR-CURE (Téléphone 06.38.14.07.09 – Courriel : rauscent.frederic@orange.fr)